

SECRETARIAT TECHNIQUE

=====

CELLULE CHARGÉE DE LA
COMMUNICATION ET DE
L'ADMINISTRATION DU SITE WEB
ITIE-RCA



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

PROCES VERBAL

**DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES
CAPACITES DES MEMBRES DU COMITE
NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE-RCA
BANGUI LE 05 JUIN 2018**

L'an deux mil dix-huit et le cinq juin, s'est tenu dans la salle de conférence de l'Hôtel Ledger Plaza à Bangui, un atelier de renforcement des capacités des membres du Comité National de Pilotage de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine, des opérateurs des secteur minier, pétrolier et forestier et des acteurs de la société civile.

Les travaux ont débuté à 09 heures 50 minutes par les propos introductifs du Ministre, Coordonnateur national de l'ITIE-RCA.

Il a présenté aux participants Monsieur Mamadou BADY BALDE, le Directeur Régional Afrique Francophone et Madagascar avant de les situer sur les raisons qui ont amené le Secrétariat International à ordonner une mission en République Centrafricaine pour évaluer la mise en œuvre du processus ITIE aux fins de la levée de la suspension de notre pays des instances internationales de l'ITIE.

Il a exhorté les membres du Comité National de Pilotage, les acteurs de la société civile et les opérateurs du secteur à participer activement à cet atelier qui constitue une plateforme d'échange afin de se doter des outils nécessaires pour une mise en œuvre efficace et efficiente du processus ITIE.

Après les présentations individuelles, le Directeur Régional de l'Afrique francophone a pris la parole pour exprimer sa gratitude aux autorités politiques et administratives pour l'accueil qui lui a été réservé, notamment Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Simplicie Mathieu SARANDJI, le Ministre des Mines et de la Géologie, Léopold MBOLI FATRANE, le Ministre des Finances et du Budget, Henri Marie DONDRA et le deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable DJIMBELE NAKOE.

Ceux-ci ont réitéré leur engagement à poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE et émis le vœu de voir lever entièrement l'interdiction sur l'exportation des diamants centrafricains qui constituent la matière de l'ITIE.

Il a félicité toutes les parties prenantes de leur détermination à faire de la transparence le seul mode de gestion des ressources extractives malgré la crise militaro politique qui sévit dans le pays et dont la réalité sur le terrain ne

cadre pas avec la présentation faite par l'opinion nationale et internationale. Car, à en croire, aucune activité n'est envisageable en République Centrafricaine.

Il a fait un bref aperçu de l'état des lieux de l'ITIE-RCA sur l'échiquier international en rappelant que la République Centrafricaine a atteint le statut de « Pays Conforme » en 2011 sur la base des Règles de l'ITIE et que sa suspension procède du fait que la situation politique est telle que les opérateurs des secteurs extractifs et le Gouvernement ne sont plus à mesure de fournir au Secrétariat Technique, des données statistiques et fiscales nécessaires à l'élaboration d'un Rapport ITIE.

Ayant constaté que les trois thèmes à savoir : le rôle des parties prenantes dans la mise en œuvre de l'ITIE, l'élaboration du plan d'action et l'intégration de la divulgation systématique font parties intégrantes de la NORME ITIE, le Directeur régional a jugé opportun de faire une présentation de la NORME ITIE.

La NORME ITIE a été adoptée à la 7^{ème} conférence mondiale qui s'est tenue en février 2016 à LIMA au PEROU. Les principaux changements qui ont été apportés portent essentiellement sur :

- L'insertion des dispositions visant à intégrer la transparence. Il s'agit non seulement d'utiliser le procédé de déclarations ITIE conventionnelles qui consiste à la collecte et au rapprochement des données par un Administrateur indépendant mais aussi de procéder à la déclarations ITIE intégrées où les informations requises sont divulguées par le Gouvernement et les entreprises dans les systèmes de communication tels que les sites internet, les rapports annuels et les portails.
- Les nouvelles dispositions concernant la propriété réelle. Il est recommandé de tenir un registre public où seront mentionnés l'identité du propriétaire réel, le niveau de sa propriété réelle et les détails portant sur l'exercice du contrôle et de la propriété.
- Les procédures de validation améliorées. L'expansion continue de l'ITIE, l'augmentation de ses adhérents et l'élargissement de son périmètre d'application ont amené le Conseil d'administration à décider que ce soit le Secrétariat international qui effectue la collecte des données pour les validations. Il appartiendrait au validateur de soumettre le rapport de

validation au Conseil d'administration après avoir garanti la qualité des conclusions.

- Les recommandations provenant des Rapports ITIE. Il s'agit pour les groupes multipartites (le Comité National de Pilotage) de documenter le niveau de progrès réalisé dans la prise en compte des recommandations et d'intégrer la mise en œuvre de ces recommandations dans le plan de travail.
- La politique relative aux données ouvertes. Il s'agit de laisser la latitude de réutiliser les informations ITIE sans consentement préalable.

Cette présentation a suscité des questions suivantes :

Pour le représentant de l'Union Nationale des Coopératives Minières en Centrafrique, cette sanction concernerait plutôt les opérateurs du secteur pétrolier et non les acteurs du secteur minier dûment artisanal qui malheureusement ne sont pas associées aux multiples démarches entreprises par le Ministère des Mines et le Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley.

Le représentant de l'Assemblée Nationale considère la suspension de la RCA du processus de Kimberley comme une injustice malgré les multiples missions effectuées tendant à obtenir la levée. Pour ce faire, il a demandé au Directeur Régional de faire un plaidoyer en faveur de la République Centrafricaine.

Le représentant des Bureaux d'Achat Import-Export en abondant dans le même sens que le représentant de l'Union Nationale des Coopératives Minières en Centrafrique a exprimé son regret quant au maintien de la suspension de la République Centrafricaine qui fut le meilleur élève de l'ITIE et en dépit des efforts déployés par les parties prenantes et la réelle volonté du Gouvernement

Le représentant de la coalition centrafricaine de « Publiez Ce Que Vous Payez » a posé la question de savoir, au regard de la présentation de la NORME ITIE si la République Centrafricaine perdait son statut de « Pays Conforme » ?

Les réponses apportées par la mission ont été faites sous forme de recommandations.

La mission a, tout en démontrant le domaine de compétence du Processus de Kimberley et celui du Processus ITIE, souligné qu'il n'en demeure pas moins que les deux processus doivent œuvrer en synergie. C'est ainsi qu'il a recommandé fortement au Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley de mettre toutes les informations de quelque nature que ce soit à la disposition du Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA à charge de les rendre public dans un Rapport ITIE.

Par ailleurs, il a demandé au Secrétaire Permanent du Processus de Kimberley d'associer les représentants de tous les acteurs du secteur minier à savoir les artisans miniers, les collecteurs et les bureaux d'Achat, aux démarches tendant à la levée de la suspension du processus de Kimberley.

La République Centrafricaine n'étant pas radié de la famille ITIE, il conviendrait à l'instar de Madagascar et de la Côte d'Ivoire qui ont connu aussi des moments de troubles militaro-politiques, de consolider cet acquis de « Pays Conforme ».

C'est pourquoi il est urgent de créer un canevas de communication pour véhiculer toutes les informations des Directions Générales du Trésor et de la Comptabilité Publique, des Impôts et des Domaines, de la Douane et des Droits Indirects, des Eaux et Forêts et des opérateurs des secteurs minier, pétrolier et forestier au Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA.

Dans ce sens que, les informations relatives aux contrats, aux licences, au cadastre minier et forestier, à la propriété réelle, aux périmètres des sociétés minières, pétrolières et forestières et bureaux d'achats import-export ainsi que les recettes perçues y compris les différentes taxes versées à l'Etat au titre de leurs activités doivent faire l'objet de rapport mensuel transmis au Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA.

La compilation des déclarations de l'Administration et des entreprises ainsi que certaines informations utiles, fournies à temps réel permettront au Secrétariat Technique d'élaborer les Rapports ITIE pilotes qui serviront à solliciter et

obtenir valablement la levée de la suspension de la République Centrafricaine des Instances internationales de l'ITIE.

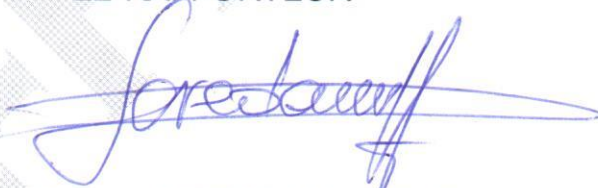
De tout ce qui précède, le Ministre, Coordonnateur National de l'ITIE-RCA a apprécié la qualité des débats qui est à la hauteur des attentes de toutes les parties prenantes qui ont su tirer profit de ce cadre de dialogue et de concertation.

Il a exhorté les parties prenantes à s'approprier la NORME ITIE et à contribuer efficacement à la mise en œuvre afin que la République Centrafricaine réintègre la famille ITIE.

C'est sur cette note de satisfaction que le Ministre, Coordonnateur National de l'ITIE-RCA a levé la séance à 14 heures 16 minutes.

Fait à Bangui le 29 JUIN 2018

LE RAPPORTEUR



Roger SEREDAMAZOUI